

## De la construction des chambres de chalets

Les bergers, là-haut, dans ces établissements primitifs qu'étaient les chalets d'alpage, n'ont jamais été gâtés question de commodités. La cuisine où l'on fabrique, aussi le lieu où l'on reste, d'autant plus qu'il est souvent chaud de par la présence du creux de feu.

Pour la nuit, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, dans la plupart des cas, on dort à l'écurie sur de la paille ou plus simple encore, sur des feuilles que l'on est allé collecter dans les sous-bois proches du chalet. Il arrive que l'on puisse les mettre dans un sommier primitif. Une simple couverture et le tour est joué. On est ainsi au même niveau que le bétail dont on ne jouit pourtant même pas de la présence chaude quand il fait un peu frisquet, puisque la nuit, il est au pâturage et qu'on ne le rentre qu'au petit matin pour la première traite, et qu'en général on relâche sitôt après.

Au début du XIXe siècle apparaissent les premières chambres que l'on installe sous le toit, au premier étage, si l'on peut parler ainsi. Cette installation nécessite alors la construction de ce second niveau placé souvent directement sur l'écurie, parfois sur la cuisine, et d'un escalier qui de cette dernière y conduit. La chambre ne sera au final qu'une simple caisse prise dans l'espace de ce second niveau, avec une fenêtre pour le jour sur le toit, et une porte ouvrant au haut de l'escalier.

Un de nos plus vieux chalets d'alpage, Mallevaux-dessus, offre de découvrir une chambre de ce type. La plus ancienne inscription ne remonte pas plus haut que 1815, preuve quelque part que la construction est de cette époque. Ici une seconde chambre ne fut mise en place qu'en 1942, soit 124 ans après. C'est dire qu'à l'alpage les changements n'interviennent pas tous les jours, et que l'on put passer des décennies, voire un siècle et plus dans les mêmes conditions, avec par exemple pour ce chalet un entassement des hommes dans une seule pièce, situation qui ne préoccupait guère les propriétaires de l'alpage.

Nos premiers renseignements concernant la construction d'une chambre de chalet proviennent du « Devis du bois nécessaires pour le rétablissement d'un chalet en place de celui qui a incendié le 25<sup>e</sup> juin 1810 à la Joux appartenant à la commune de Bière ».

On découvre parmi les différentes rubriques :

- 4 poutres à la chambre à coucher, de 17 pieds, 2 plantes
- 3 (toises) (planches) pour les ... chambres et marches d'escalier
- 3 ½ toises à la chambre à coucher pour le plancher dessus et dessous.

Ce devis est à découvrir ci-dessous dans son entier<sup>1</sup> :

---

<sup>1</sup> Archives de la commune du Lieu, GAE 33

Des bois nécessaires pour le rétablissement d'un  
 Chalet en place de celui qui a incendié le 25<sup>me</sup> Juin 1810,  
 à la Ville appartenant à la Commune de Bierre sur  
 les Mesures extérieures en longueur 90 pieds sur 47 de  
 largeur le tout pied de pierre comme suit

7	Travers de 48 pied pour lequel il faut	7 groses Pl <sup>tes</sup>
2	Sablées de 91 pied - - - - -	6 plantes
2	panne de 81 - - - - -	} 5
1	frête de 72 p. - - - - -	
1	Grande frête de 78. avec deux bras de Couches par panne de chacun 11 pied le tout fait 100	3 plantes
3	anne au pan brisé de 19 p.	4. plantes
3	dit de 20 1/2 pied le tout 188. pied - - -	
3	Colonne de frête de Chacun 19 pied - -	4 plantes
2	dit de 13 pied le tout - - - - -	
14	de 07 pied - - - - -	4 plantes
10	grand bras de Couches par rang de chacun 24.	5 plantes
8	Travers de 13 pied chacun - - - - -	2 plantes
10	de 8 pied et 40 de trois pied - - - - -	3 plantes
8	bras au pan brisé de Chacun 4 pied - -	1 plante
2	grand bras de Couches de frête de 18 pied	1 plantes
10	dit de 10 pied chacun 100 pied - - -	3 plantes
2	baras de Couches pour une panne de 10 p.	1 plantes
20	dit pour les deux panne de 7 pied chacun -	5 plantes
2	panne légère à l'avant toit devant et derrière de la largeur chacune de 91. pied - - -	6
14	Colonne pour devant & derrière chacun de 7.	4
24	bras de 7 pied - - - - -	<u>5</u>

1 sablière au boitons de 28 pied - - - - - 1 plante  
 9 chevrons au dit boitons qui se prendront au <sup>quai</sup> - - - - -  
 2 grand cornet de cheminée de 118 pied avec les deux petit  
 de Chacun 11 pied - - - - - 2 p.  
 4 daerne pour cette cheminée avec sa brassure - - - - -  
 de Chacun de 20 pied - - - - - 4 plantes  
 Pour 22 pied Murille au Grenier soit chambre a  
 l'homme de 17 pied long par - - - - - 6 plantes  
 1 pontre au dit Grenier de 28 avec 8 pied pour les  
 montant des table au grenier de 8 pied - - - - - 2 plantes  
 4 pontre a la chambre a toit de 24 pied - - - - - 3 plantes  
 58 Chevron pour les deux grande poutre de 35 pied - - - - - 58 plantes  
 30 pour les deux poutre brise de 12 pied l'un dans l'autre  
 l'autre le tout 360 pied - - - - - 8 plantes  
 Pour 65 douzaine l'ambri au toit du chalet et boitons 26. plantes  
 pour 155 pied bondron a l'œuvre a 9 pied pour la plante 5. plantes  
 4 pontre a la chambre a coque de 17 pied - - - - - 2. plantes  
 Les solles avec de quie  
 3 clois de blanche pour deux grande portes a l'œuvre  
 2 au boitons un d'entree a la Cuisine <sup>entree</sup> 2 a l'œuvre  
 a la Cuisine et 3 pour les deux chambre et pour les  
 Marches d'escalier - - - - - 7. plantes  
 6. Toise pour la cheminée et l'entree 3 clois pour  
 pt. methe de la chambre a toit 3. Toise a l'œuvre  
 a l'œuvre Pour la planche dessus et dessous.  
 6. Toise dite de 15 ligne Epaisseur pour 30 table au  
 grenier pour le toit il faut 8. Toises a l'œuvre de  
 55 pied dont 4 a battue - - - - - 6 plantes  
 2 Epstatane pour les Escalier de 12 pied avec quelque  
 Tois sous battons a la Cuisine un de 15 pied d.  
 et l'autre de 12 - - - - -

Les quinzième employées pour la forme de porte  
 pour 112. Millier en elle à 15 cent pour la toile 24 plantes  
 Mont pour le chalet que pour boitons  
 4 piés à l'évier pour alacher les vache de 55 piés  
 longueur sur 8 Montant de 8 piés pour la porte  
 et deux à travers les portes ronde pour pendre les  
 porte aussi de 8 piés le tout 500 piés qui a marq  
 qu'on propre à cet usage  
 plus pour les planches des boiton et soler le tout 2 plantes  
 se prendra au quinzième si possible  
 Pour l'ouvrir avec deux trais de fenille pour  
 double les porte ronde et elle dentier et autre. d. plantes  
 Cette les perchette de la chambre à lait et 4 ad  
 la charrerie ce prendront au quinzième  
 Entendu que chaque Plantes de Marques  
 de grosseur propre au piés et au Marchandises  
 pour la quel elle son destinée le 26<sup>me</sup> Juin 1810  
 Pour copie - Frederic Jolliveau Municipal

Des notes plus explicites concernant la construction de ces chambres de chalet proviennent d'une soumission du 5 mai 1832 issue des ACA :

Du 5 mai 1832.

La commission de la municipalité se propose de donner l'entreprise pour la construction d'une chambre sur la cuisine et la chambre à lait du chalet du Bouclay.

1o Cette chambre devra avoir 12 piés de longueur sur 10 piés de largeur, sa hauteur est fixée par la pièce soit tirant de la ramure du chalet, c'est-à-dire environ 6 piés.

2o Elle sera en planches crêtées, rabotées intérieurement, de même que le plancher et les plafonds.

3o Il y aura une porte en planche pendue avec des épaes en fer et un escalier pour monter dans cette chambre.

4o La commune fournira le bois nécessaire pour tout le marinage. Il sera marqué au bois du Chalet Neuf. L'entrepreneur sera tenu de le voiturer et de

fournir à ses frais les planches et autres matériaux nécessaires à cette construction.

5o Une commission de la municipalité donnera les directions ultérieures et détaillées nécessaires à cet effet. Elle se transportera au dit chalet.

6o Cette chambre sera entièrement finie pour le 1<sup>er</sup> juillet prochain ; l'ouvrage devra être bien fait et soumis à la réception de la Municipalité.

Il est entendu qu'il doit y avoir deux bois de lit adaptés aux parois.

7o Il sera placé une petite fenêtre d'environ un et demi pied carré. La Commission se réserve le choix sur tous les miseurs.

Expédié à François fils de Charles Rochat, charpentier des Bioux, pour le prix de 65 francs 5 batz pour tout.

Paul Hugger, dans son ouvrage sur le Jura vaudois, 24 Heures, 1975, a traité des chambres de chalet. On lit à la page 71 :

*Les chambres à coucher des bergers se trouvent d'habitude dans les combles. On y accède par un escalier de bois qui part de la cuisine. La chambre – souvent il y en a deux – est installée au-dessus des caves, contre la façade est, plus rarement au-dessus de l'étable côté cuisine. La lumière pénètre alors par une seule lucarne.*

Ou encore, pp. 93-94 :

*Les chambres à coucher des bergers sont de simples cubes de planches installés dans les combles. Elles n'offrent pratiquement aucun confort. Le mobilier rudimentaire comporte un ou deux dits qui se réduisent souvent à une caisse posée sur quatre pieds (« lits à pans ») : « Les lits étaient des planches qui reposaient sur des piquets. On mettait deux perches horizontales, et voilà. On y dormait très bien, seulement on était des fois trois dans le même lit », raconte un vieux berger de la région de Bassins. Une chaise, quelquefois une table, plus rarement une armoire, complètent l'équipement. Les habits sont suspendus à des crochets ou à des clous le long des parois. Le lit est presque toujours défait avec les oreillers et les couvertures roulés en boule. Aussi la pièce communique-t-elle une impression d'inconfort. D'anciens bergers se rappelle qu'on dormait fréquemment sur de la paille, du foin ou même des brindilles de sapin (du « derbel ») que l'on avait étendus sur le plancher au-dessus de la cave à fromage. On y accédait par une échelle, il n'y avait pas encore de chambre. Sur les brindilles ou la paille on avait étendu un drap, le « fleurier », et c'était là la couche des bergers. Ces conditions se sont maintenues le plus longtemps sur les alpages élevés où le bétail ne séjournait que deux semaines. Cependant, vers 1920, tous les chalets possédaient sauf erreur une chambre. En revanche, il n'y a pas si longtemps que chaque berger dort dans son propre lit. Huit ans auparavant on trouvait encore à La Riondaz-*

*Devant (commune de Bassins) la situation suivante : « On se couchait deux à deux dans le même lit. Et si quelqu'un n'était pas propre... » Le narrateur fait allusion à d'éventuelles puces. Et les paillasses en guise de matelas n'ont pas encore entièrement disparu. En tant que chef du personnel, le fromager dispose généralement aujourd'hui de sa propre chambre.*

*Depuis que les toits de bardeaux portent un revêtement de tôle, les bergers dont la chambre se situe directement sous la toiture se plaignent de la touffeur qui rend le sommeil de plomb pendant les premières heures de l'après-midi réservées à la sieste. Résultat : à la Bassine j'ai vu, à midi, un berger se coucher à même le plancher de l'étable.*



Au Pré d'Etoy, commune de l'Abbaye, chambre située au rez, côté nord

Daniel Glauser, dans : *Les Maisons rurales du canton de Vaud* », Bâle, 1989, traite à son tour des chambres de chalet.

On lit à la page 258 :

*Les chambres à coucher se trouvent généralement à l'étage, sous la toiture. Il y a une ou deux pièces de dimensions restreintes, cloisonnées avec de simples planches et éclairées par une lucarne ou une petite fenêtre. Le mobilier reste*

*simple : un ou deux lits avec une chaise, parfois une armoire ou une table. Il y a quelquefois une chambre au rez-de-chaussée ; mais cette disposition résulte le plus souvent d'une transformation récente ; l'ancienne cave à fromages ayant perdu sa fonction initiale avec l'abandon de l'activité de la fromagerie, on en a alors profité pour aménager une chambre à cet emplacement.*

Ou encore, page 259, au sujet des inscriptions souvent portées sur les planches ou les poutres :

*La chambre haute du Chalet-de-Yens (c. de Montricher) possède des inscriptions originales gravées contre les parois. La date la plus ancienne remonte à 1835. En 1980, le berger nous a fourni une explication intéressante, qui illustre peut-être une ancienne tradition : les croix seules symbolisent le mécontentement du berger qui les a gravées, car elles ne portent pas de signature (initiale ou année). Les « petites maisons » à l'intérieur desquelles figurent des initiales avec une date seraient les marques de pleine satisfaction. Enfin, les maisons surmontées ou contenant une croix indiqueraient que le berger a passé une bonne saison, mais qui se serait mal terminée.*

### **Iconographie**

Un petit tour du côté du chalet de Mallevaux-dessus nous permettra de faire mieux connaissance avec une chambre de chalet.



Il faut tout d'abord monter à l'étage par un escalier partant de la cuisine



En haut de l'escalier, nous sommes donc maintenant au niveau du galetas, à gauche (non visible) la grande cheminée de ciment (depuis 1930 environ). En face de l'escalier la porte de la chambre neuve (de 1842), et à droite la porte de la chambre primitive.



Porte de la chambre primitive vue de l'intérieur. Le grand RG = Gaston Rochat, père de l'auteur, qui se signait de temps à autre. Celui-ci fut berger à Mallevaux-dessus de 1926 à 1942 environ, et de 1964 à 1980 environ. Pour cette première période, en tant que fromageur, pour la seconde comme garde-génisses. A droite de la photo, des inscriptions gravées dans le bois de la paroi.



Deux vues de la chambre primitive





L'inscription la plus ancienne, 1815